

Les deux parties ont manifesté leur empressement à considérer les propositions spécifiques de l'autre partie.

3. Les deux parties sont disposées à envisager des projets spécifiques de coopération que l'une ou l'autre partie pourrait souhaiter proposer dans les domaines de l'océanographie, de l'environnement et des écosystèmes aquatiques. Les deux parties notent avec satisfaction la coopération qui existe déjà, dans le cadre de la CIPAN/OPAN pour l'Expérience du Bonnet Flamand.

4. Les deux parties encourageront et faciliteront la participation de scientifiques et de spécialistes des deux pays à des conférences et symposiums internationaux qui se tiendront au Canada ou en URSS.

5. Les deux parties sont convenues d'encourager et de faciliter les visites de délégations scientifiques et de particuliers (y compris dans les domaines professionnel, technologique et administratif), ainsi que l'échange de renseignements scientifiques à charge de réciprocité.

II ECHANGES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE, DES SYSTEMES DE PRESTATION DE SOINS MEDICAUX ET DES SCIENCES MEDICALES

Les deux parties sont convenues:

1. De continuer de travailler sur un Memorandum ayant trait à la coopération dans les domaines de la santé publique, des systèmes de prestation de soins médicaux et des sciences médicales.

2. D'encourager et de faciliter les échanges de spécialistes et scientifiques dans les domaines de la santé publique, des systèmes